

LE "SUN" LE SYSTÈME COOPÉRATIF

Compagnie d'Assurance sur la Vie,
du Canada

BUREAU PRINCIPAL

164 Rue St Jacques, Montréal.

M. LOUIS TESSIER,
GÉRANT A QUÉBEC.

37 RUE ST-PIERRE, QUÉBEC.

Le "SUN" est la seule Compagnie qui émet des polices absolument **sans conditions**. Elle paie les réclamations promptement **sans attendre 60 ou 90 jours**.

Aucune personne ne doit s'assurer à une Compagnie qui émet une police remplie de conditions et restrictions.

Toute personne doit lire sa police attentivement avant de l'accepter et de payer la prime, car dans quelques cas **déception est pratiquée**.

Assurez-vous au "SUN," car cette Compagnie vous émanera une police dans laquelle il n'y aura aucune restriction vexatoire en cas de SUICIDE, EMEUTE, GUERRE, DUEL, FELONIE, VOYAGE, CHANGEMENT D'OCCUPATION et TRANSPORT DE POLICE, comme il s'en trouve dans les polices des autres Compagnies.

Le "SUN" a réalisé par ses Prêts et Placements depuis trois ans un intérêt d'une moyenne de **sept pour cent (7%)** étant le taux le plus élevé acquis par les Compagnies d'Assurance sur la Vie faisant affaires au Canada.

ROBERTSON MACAULAY, Ecr.

Président et Directeur-Gérant.

12 juillet 1890

HOTEL ST-LOUIS

(CI-DEVANT OCCUPÉ PAR M. JOSEPH RIENDEAU)

64 RUE ST-GABRIEL 64

MONTREAL

Cet hôtel vient d'être ouvert par MM. JOHN JOHNSON & Cie, déjà si avantageusement connus. M. J. Johnson a fait

SES APPLICATIONS ET SES AVANTAGES

Conférence faite le 11 Janvier 1891 à une réunion générale, présidée par S. G. Mr Maurin, des Associations Catholiques, par M. A. de Boucherville.

Le 11 janvier dernier, M. A. de Boucherville a fait, dans la salle de l'Union Catholique, à Port-Louis (Ile Maurice), la conférence que nous reproduisons plus loin. La séance était présidée par Sa Grandeur Mgr Meurin, archevêque de Port-Louis, qui dans une allocution pleine de verve, a donné quelques nouveaux développements à divers points traités par M. de Boucherville et a su, tour-à-tour, exciter les rires et l'enthousiasme de ses auditeurs.

Voici la conférence de M. de Boucherville :

Monseigneur,

Permettez-moi de vous exprimer les sentiments de tous ici, non moins que les miens propres, en vous remerciant de la nouvelle preuve que vous donnez, en présidant cette séance, de votre sollicitude pour le bien-être des classes laborieuses et de la communauté en général. Un sage de l'antiquité avait dit : "Je suis homme et rien de ce qui est de l'humanité ne m'est étranger." Pour vous, Monseigneur, cette parole se traduit ainsi : "Je suis Père et rien de ce qui peut être utile à mes enfants ne saurait m'être indifférent." Soyez certain que cette famille mauricienne que vous avez fait vôtre, répond à votre sollicitude et votre dévouement par une respectueuse confiance et une filiale affection. (Applaudissements.)

Messieurs,

Tout en voyant dans la présence de notre vénéré Pasteur l'aimant puissant qui vous a attirés ici, j'ai aussi à vous témoigner ma gratitude pour vous être rendus si nombreux à mon appel. Le sujet que je vous demande la permission de traiter devant vous n'est pas de ceux qui passionnent, et il ne se prête guère aux développements oratoires. Vous avez donc été guidés par une pensée sérieuse en venant prendre part à cet entretien : Il n'a d'autre prétention que de résumer l'expérience acquise dans d'autres pays, et les opinions exprimées par les esprits les plus judicieux, à l'égard d'un système qui prend chaque jour de nouveaux développements et dont l'introduction dans l'économie sociale de notre pays est appelée, j'en

le Christianisme qui a introduit la coopération dans le monde du travail en créant les corporations ouvrières. Ces associations, dans le passé, ont rendu d'immenses services, et si elles ont décliné, puis disparu, c'est qu'elles étaient devenues infidèles à la pensée qui avait présidé à leur formation.

Arrêtons-nous un instant à cette leçon, car le passé doit être un enseignement pour l'avenir. La corporation d'autrefois était née d'une pensée toute de charité ; elle devait vivre et grandir dans la charité ; elle est morte pour avoir oublié la charité.

Il ne faut pas croire que l'égoïsme ne soit qu'individuel. Cet amour de soi, sur lequel, comme le dit St-Augustin, s'édifie la cité du mal, peut s'emparer de toute association, d'une classe comme d'une famille, d'une civilisation comme d'un peuple. L'égoïsme corporatif n'est pas moins redoutable que les autres et c'est lui qui a introduit et fait triompher, dans la corporation d'autrefois, l'exclusivisme et le monopole. Le jour où ces associations chrétiennes ont adopté un principe aussi anti-chrétien, elles ont été condamnées. L'Eglise, leur mère, si on lui en eût laissé le temps, les aurait peut-être sauvées en les rappelant à leurs devoirs, en les réformant, en les transformant selon les besoins nouveaux. Mais la Révolution est venue et, aveugle et sans pitié, les a balayées.

La Révolution ne s'est pas contentée de détruire les corporations ouvrières sans rien mettre à la place, elle leur a enlevé même la possibilité de se reconstituer sur des bases nouvelles et plus larges. Une loi votée par de soi-disant amis du peuple a longtemps interdit, en France, aux travailleurs de tout ordre, non seulement de s'associer, mais de se concerter en vue de leurs intérêts communs. C'est qu'il est de l'essence de la Révolution d'exercer une action dissolvante sur toute unité sociale : l'effroyable despotisme qu'elle rêve de substituer au Règne de Dieu ne pourrait en effet s'asseoir que sur la poussière d'une foule sans cohésion et sans âme ! (Applaudissements.)

Heureusement, les meilleurs instincts de notre nature résistant à cette funeste entreprise, et l'infatigable charité de l'Eglise travaille à reconstruire, pierre à pierre, la cité chrétienne. Contre quels obstacles, quelles difficultés elle a à lutter pour cela, chaque page de l'histoire contemporaine vous le dit éloquemment. Bornons-nous à rappeler ce qui se passe en Europe dans le monde du travail.

Après la Révolution, les ouvriers et les artisans n'ont pas tardé à comprendre que la prospérité qui devait résulter pour eux de la rupture du lien corporatif n'était qu'un vain mirage, que leur isolement n'avait engendré que le paupérisme. Mais, hélas ! ils n'ont pas été du premier élan du côté où se trouvait le remède ! Malheureusement, si

mière en date, celle des pionniers de Rochdale, a commencé bien simplement. Quelques pauvres tisserands, constatant que le thé leur coûtait assez cher au détail, imaginèrent de se réunir pour en acheter une grande botte. Calcul fait, ils virent qu'ils avaient économisé 30 p. 100. Encouragés, ils appliquèrent ce procédé à d'autres denrées, puis établirent un petit magasin, et maintenant leur association est une des plus riches et des plus bienfaitantes de l'Angleterre.

Très considérable aussi, et magnifiquement installée, est l'Association du Service Civil de Londres, à l'imitation de laquelle s'est formée la première société qui ait introduit et popularisé à Maurice le mot de "coopération." Je dis "popularisé," quoique l'institution ait des ennemis dont l'opposition se manifeste, de temps à autre, d'une manière assez vive. Mais ces ennemis ne sont pas les consommateurs, ne sont pas la masse, et s'il est toujours regrettable que des intérêts privés soient lésés, ces intérêts ne sauraient primer l'intérêt général. Or, l'intérêt général a largement bénéficié de la création du "Cooperative Store." La déplorable habitude d'acheter à crédit, souvent au-delà de ses moyens, et de ne s'acquiescer ensuite que lentement, a été graduellement remplacée par celle de payer comptant, et les employés du service civil, aussi bien que les personnes qui usent de leur intermédiaire, s'accoutument ainsi à ne dé-penser qu'en proportion de leurs ressources. C'est surtout en s'affranchissant du redoutable aléa de "débiteurs divers" que le "Store" a pu fournir les denrées à un prix inférieur et permettre ainsi à bien des familles d'avoir plus de bien-être.

Maintenant, est-il bien certain que le commerce ait souffert, autant qu'on le dit, de cette innovation ? Je ne le crois pas, car il y a aujourd'hui plus de magasins, et de bien plus vastes, que ceux qui existaient lors de la fondation de la Société Coopérative, et les faillites, fréquentes autrefois, sont maintenant inconnues. Cela s'explique. Les commerçants sont forcés, il est vrai, de se contenter d'un bénéfice plus faible, mais ils ont dû restreindre le crédit et ils peuvent, en risquant un capital moindre, faire peu d'affaires. On n'arrivera plus à la fortune dans le commerce, sans doute, mais on ne s'y ruinera pas, et c'est quelque chose.

La création d'autres Sociétés de consommation, notamment parmi les classes laborieuses, offrirait-elle ici des avantages ? Le commerce de détail étant entre les mains d'asiatiques qui se contentent d'un gain minime, le besoin de telles fondations ne se fait peut-être pas vivement sentir. Je vous suggérerai néanmoins, les considérations suivantes : En achetant en gros, on ne court pas le risque d'être trompé sur le poids ni sur la qualité de la marchandise, et